

Imprimé réservé pour les élèves PERNOIS, pour les élèves venant de l'extérieur un courrier de demande de dérogation doit être adressé en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire

à compléter et retourner au service education enfance avec les pièces suivantes :

- * livret de famille
- * justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- * pièce d'identité du parent qui accomplit la démarche d'inscription,
- * jugement de divorce ou de décision de justice notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu,
- * pièce d'identité et autorisation d'inscription du deuxième parent s'il y a séparation mais pas encore de jugement,
- * pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement et justificatif de domicile de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom du parent avec l'adresse de l'hébergeant.

TOUT DOSSIER DEVRA ETRE COMPLET POUR POUVOIR ETRE ACCEPTE

renseignements concernant l'enfant

Nom et Prénom de l'enfant :

Né le : Lieu de naissance : sexe : M / F

Adresse :

Ecole et classe fréquentées en 2017/2018 :

Niveau pour la rentrée 2018/2019 :

renseignements concernant les représentants légaux

Père :

Autorité parentale : oui / non

Situation familiale : marié / pacsé / célibataire / séparé / divorcé / veuf

Nom :

prénom :

N° Adresse :

Code postal : Ville :

téléphone :

Mère :

Autorité parentale : oui / non

Situation familiale : mariée / pascée / célibataire / séparée / divorcée / veuve

Nom :

prénom :

N° Adresse :

Code postal : Ville :

téléphone :

renseignements concernant les autres enfants du foyer

Nom et Prénom	Date de Naissance	Ecole et Classe à la rentrée 2018/2019

Engagement de l'Autorité parentale

Je soussigné(e)atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et accepte que la Mairie modifie sa décision d'affectation en cas d'informations erronées.

signature

cadre réservé à l'administration

date d'enregistrement du dossier :

n° d'enregistrement :

Décision d'affectation :

Jean Moulin Louis Giraud Marie Mauron Les Valayans

